

S.A. FONDS DE CAPITAL A RISQUE

BREVE DESCRIPTION

Les objectifs de la S.A. FONDS DE CAPITAL A RISQUE sont d'intervenir sous toutes les formes financières permises par le Droit belge afin de soutenir des investissements dans des entreprises.

NATURE DE L'INTERVENTION

L'activité de la S.A. FONDS DE CAPITAL A RISQUE consiste à prendre des participations financières sous toutes leurs formes et notamment :

- en souscrivant au capital lors de la constitution d'une entreprise ;
- en participant seule ou en compagnie d'autres partenaires publics ou privés à une augmentation de capital ;
- en souscrivant à des émissions d'obligations convertibles ou non ;
- en accordant des prêts ou des avances récupérables ;
- en participant à l'acquisition de droits de propriété industrielle ;
- en accordant des prêts participatifs.

Remarque : ces interventions ne peuvent couvrir que le financement d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

MONTANT DE L'INTERVENTION

L'intervention est de 620.000 € maximum par entreprise avec un taux d'intérêt bonifié.

CRITÈRES D'INTERVENTION

- entreprises non en difficultés occupant moins de 250 travailleurs et dont un siège d'exploitation est situé dans l'arrondissement de Charleroi ou de Thuin (à l'exception des communes de Binche, Estinnes, Morlanwelz, Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Manage et Seneffe) ;
- entreprises appartenant aux secteurs d'activités éligibles aux lois d'expansion économique en région wallonne, à l'exception de celles dont l'activité principale consiste en la commercialisation ou la première transformation de produits agricoles, sylvicoles ou aquacoles ;
- le projet soumis à la S.A. Fonds de Capital à Risque doit être rentable et viable ;
- les interventions se veulent minoritaires et temporaires.

ORGANISME COMPETENT

INVEST BORINAGE-CENTRE

Rue des Quatre Fils Aymon, 14

7000 MONS

Tél. : 065/39.95.70. - 064/26.48.66.

Fax : 065/39.95.71.

E-mail : secretariat@imbc.be